

# Initiative populaire communale « Pour davantage de logements abordables à Morges »



Pour davantage de  
**logements abordables**  
à Morges

Les électeurs soussignés, en vertu de l'art. 147 de la Constitution vaudoise, demandent :

## Texte de l'initiative communale :

La présente initiative demande à la commune de se doter des outils nécessaires visant à atteindre au minimum une part de 15% de logements d'utilité publique (LUP) calculée sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour atteindre cet objectif, la Ville de Morges crée un fonds destiné à l'exercice du droit de préemption découlant de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Le fonds est notamment alimenté comme suit :

- Dotation initiale de 5 millions lors de la création du fonds
- Redevances des droits de superficie constitués sur les immeubles préemptés

c) A partir de la deuxième année, une dotation annuelle équivalant à minimum 30% de la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers de l'exercice écoulé

La Municipalité peut réduire voire renoncer à la dotation annuelle prévue sous lettre c, si l'une des conditions suivantes est réalisée :

- le taux de logements d'utilité publique (LUP) atteint déjà 10% du parc immobilier communal
- le solde positif du fonds s'élève à 10 millions lors de la clôture des comptes

Le fonds désigné ne peut dépasser 20 millions. L'éventuel surplus au 31.12 est reversé chaque année aux comptes.

Seuls les membres du corps électoral domiciliés dans la commune de Morges peuvent signer l'initiative. Quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est punissable (art. 282 du Code pénal). La récolte débute le 15 avril 2024 et prend fin le 15 juillet 2024.

N	Nom et Prénom(s) Écrire de sa propre main lisiblement	Date de naissance Jour/mois/année	Adresse exacte Rue et numéro	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

La Municipalité atteste que les signataires ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs.

Le nombre de signatures valables apposées sur cette liste est de \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Au nom de la Municipalité  
Sceau et signature

**Ce formulaire – même partiellement rempli – est à renvoyer avant le 15 juillet**  
à : Parti socialiste Morges, Avenue des Reneveyres 32, 1110 Morges.

**Le comité d'initiative, composé des personnes suivantes, peut retirer la présente initiative communale par une décision prise à la majorité de ses membres :** Christinet Yvan, Chemin du Bochet 4 ; Crippa Marc-Emmanuel, Rue Saint-Louis 7 ; Dupertuis Raphaël, Rte de la Tuilière 13A, 1142 Pampigny ; Eggenberger Frédéric, Promenade de l'Eglantine 4C ; Robert Camille, Avenue des Reneveyres 32 ; Thüler Jean-Bernard, Chemin du Petit-Rosey 1 ; Tommasi Lukas, Grand Rue 100.

## Se loger sans se ruiner, maintenant !

Retrouvez toutes les infos  
sur notre site internet !



Quiconque s'est déjà mis à la recherche d'un nouveau logement à Morges – qui plus est avec un loyer raisonnable – le sait : c'est quasiment mission impossible.

Notre initiative répond de manière concrète aux problèmes que doivent affronter les locataires morgiens, les familles, les ménages à faibles revenus, les personnes âgées ou les jeunes.

### Le problème

- Dans tous les domaines, le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Les loyers ne sont pas épargnés : sur l'arc lémanique, ils ont plus que doublé en l'espace d'une vingtaine d'années.
- À Morges, en plus des loyers très élevés, le nombre de logements disponibles est extrêmement faible (0,44%). C'est un problème pour toutes les personnes qui voient leur loyer augmenter et qui souhaitent rester à Morges.
- Le marché du logement actuel ne répond pas aux besoins de nombreuses catégories de la population, dont les ménages à faibles revenus, les familles, les personnes âgées / à mobilité réduite ou les étudiant·e·s.

### La solution

- Les communes peuvent promouvoir la création de logements d'utilité publique (LUP). Il s'agit de logements à loyers abordables pour la classe moyenne et les personnes à bas revenus. Ces loyers assurent un rendement raisonnable aux propriétaires sans ruiner les locataires.
- Actuellement, la proportion de LUP est extrêmement faible à Morges : moins de 5%. Cette initiative demande à la Ville de Morges de tripler leur part sur son territoire pour atteindre un minimum de 15% de LUP.
- Pour atteindre cet objectif, l'initiative demande la création d'un fonds qui sera notamment alimenté avec une partie des impôts sur les gains immobiliers déjà encaissés par la commune.
- En transformant des logements du marché libre en LUP, cette initiative permet aux Morgiennes et aux Morgiens de se loger à des prix abordables et sans construire de nouveaux logements.
- Seules les personnes domiciliées à Morges, qui y ont vécu pendant au moins 5 ans ou qui y travaillent depuis au moins 2 ans peuvent bénéficier d'un LUP. Cette initiative profite donc directement et en premier lieu aux habitant·e·s de Morges.
- L'initiative permet de lutter contre les effets néfastes de la spéculation immobilière.
- Cette initiative profitera donc à la majorité de la population morgienne sans entraîner d'augmentation d'impôts.

### Merci de votre soutien !

Retrouvez toutes les informations sur [www.logements-abordables-morges.ch](http://www.logements-abordables-morges.ch)